



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°33

Réunion du : Mercredi 24 avril 2024

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM SAMEDI APRES-MIDI

25881519 – PARIS XIII ES 2 / FINANCIERES PARIS du 04/05/2024 (R2/A)

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de Paris et de l'indisponibilité du STADE DE LA TOUR AUX PARACHUTES.

Elle demande à PARIS XIII ES de lui communiquer si elle dispose d'une installation afin de permettre le bon déroulement de la rencontre. A transmettre avant le vendredi 03/05/2024 à 12h.

En l'absence de terrain de repli, la rencontre sera reportée au 11/05/2024.

25880933 - REUNIONNAIS SENART / RECTORAT A. PARIS du 27/04/2024 (R1/B)

La Commission prend connaissance de l'indisponibilité des installations le 27/04/2024 ainsi que du refus de RECTORAT A. PARIS de jouer la rencontre à 20H.

Elle demande aux clubs de trouver un accord pour permettre le bon déroulement de la rencontre.

Information à transmettre avant le vendredi 25/04/2024 à 12h.

A défaut d'accord, la rencontre sera reportée au 11/05/2024.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE SAMEDI MATIN

27805472 – CA SPORTS / BOURSE PARIS AS du 13/04/2024 (Samedi matin/R1)

La Commission prend connaissance du courriel de CA SPORTS et du courriel de l'arbitre indiquant un dysfonctionnement de la FMI sur la rencontre.

Elle demande à BOURSE PARIS AS de lui de transmettre la composition des joueurs présents (numéro de maillot, nom et prénom, numéro de licence des joueurs ainsi que des entraîneurs/dirigeants).

Et elle enregistre la composition de CA SPORTS sur cette rencontre :

1	CHEN	Edouard	2544499512
2	DELATTRE	Thomas	2543270119
3	COUCHOUD	Anthony	2543359429
4	GRATIOT	Francois	2127479933
5	KAMTO TAMOUFE	Dimitri	9603492452
6	BOU	Mohamed	2548280978
7	DIARRA	Abdel	2338140908
8	AUTHESSERRE	Felix	2398025146
9	TORRENT I GARCIA	Xavier	9604084881
10	DESENFANT	Mathieu	871811021
11	RAKOTOARISON	Ny	9604733798
12	WAHAB	Soufiyan	2544404968
13	LAREUZE	Sylvain	2543324945
14	DELATTRE	Sylvain	2543270122

Dirigeant	ROMAND	Sebastien	2547125048
-----------	--------	-----------	------------

Assistant	VILLAIN	Ringo	2543324932
-----------	---------	-------	------------

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.

Les finales auront lieu le Samedi 18 mai 2024 au **STADE CLEMENT PETIT à CLAYE SOUILLY** :

10h (terrain synthétique) : AS SALARIES EY / IBM FRANCE PARIS

14h (terrain pelouse) : CONSEIL DPT. 92 / NOVUUS FC

Les clubs tirés recevant devront apporter une tablette afin de pouvoir faire la F.M.I.

Trois (3) arbitres et un délégué seront désignés par la Ligue pour chaque rencontre.

Les clubs seront conviés à une réunion d'information en visio.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

SANCTIONS SUITE A L'ABSENCE DE LA FEUILLE DE MATCH APRES 2 RAPPELS :

26798662 – SACLAY CEA COM / CHATELET AS FC 3 du 06/04/2024 (R3/B)

Suite à 2 relances de feuilles de matches restées sans réponse, en application de l'art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F., la Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de SACLAY CEA COM.

L'équipe CHATELET AS FC 3 conserve les points acquis et les buts marqués lors de la rencontre.

- SACLAY CEA COM : - **1 pt / 0 but**

- CHATELET AS FC 3 : **3 pt / 4 buts**